

CONSEIL D'ECOLE du 07 novembre 2023
ECOLE PRIMAIRE D'USSAC

Présents :

La directrice : Mme Précigout

Les enseignantes : Mmes Sausse, Lefèvre, Virolle-Trieux, Hachez, Dureux, Serre, Escure, Méraud, Laudy, Lapeyre, Theil, Goulmy, Folch, Vincent, Lifar.

Les représentants des parents d'élèves : Mmes Yssartier, Taurines, Carvalho, Reynier, Moreau, Mespoulet Mrs Gibaud, Lange, Laflaquière.

Les représentants de la mairie : M. Bosselut, maire d'USSAC et M.Castelli, adjoint au maire

Le Délégué Départemental de l'Education Nationale : M. Trichet

Excusées : Mme Chevreuil, adjointe aux affaires scolaires, Mme Liraud, IEN, Mme Belot, enseignante, Mmes Sieg et Broussolle-Clauzade, représentantes des parents d'élèves

Secrétaires de séance : Mmes Dureux, Vincent

Ordre du jour :

- *Installation du nouveau conseil d'école. Elections 2023. Règlement intérieur.*
- *Rentrée 2023 : effectifs, organisation pédagogique et fonctionnement de l'école.*
- *Projets de l'école : actions pour l'année 2023/2024*
- *APE*
- *Travaux / Questions diverses*

1) En préambule, installation du nouveau conseil d'école.

Présentation des membres : enseignantes, parents d'élèves élus, DDEN, représentants de la mairie.

Résultats des élections des représentants de parents d'élèves :

- Nombre d'inscrits : 456 (-9)
- Nombre de votants : 211 (+11) ; dont 34 bulletins blancs ou nuls (+4)
⇒ Soit un taux de participation de 46,27%

Rappel du rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école, vote le règlement intérieur de l'école.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école :

- les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
- les activités périscolaires
- la restauration scolaire

Il statue, sur proposition des équipes pédagogiques, pour le projet d'école et l'adopte.

Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Règlement intérieur :

Ajout du paragraphe suivant : 4) Vie scolaire / c. Objets interdits

« Conformément à l'article 511-5 du code de l'éducation, l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement, terminal de communications électroniques (tablettes, montres connectées) par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires [...] sur le temps scolaire et périscolaire. Les téléphones portables ne sont donc pas autorisés dans l'enceinte scolaire ; le non respect de cette règle pourra entraîner sa confiscation par la communauté éducative. »

⇒ *Adopté à l'unanimité par le conseil d'école à Ussac le 7 novembre 2023*

2) Rentrée 2023 : effectifs, organisation pédagogique et fonctionnement de l'école

- Classe de Mme SAUSSE : 24 élèves de PS
Classe de Mme LEFEVRE : 23 élèves dont 10 PS et 13 MS
Classe de Mme VIROLLE TRIEUX : 22 élèves dont 15 MS et 7 GS
Classe de Mme HACHEZ : 21 élèves dont 13 MS et 8 GS
Classe de Mme DUREUX : 19 élèves de GS

L'école maternelle accueille 109 élèves.

- Classe de Mme SERRE : 20 élèves de CP
Classe de Mme LAUDY : 19 élèves de CP
Classe de Mme MERAUD : 23 élèves de CE1
Classe de Mme ESCURE : 23 élèves de CE1
Classe de Mme LAPEYRE : 22 élèves de CE2

L'ensemble des classes du cycle 2 compte 115 élèves.

- Classe de Mme THEIL : 20 élèves dont 8 CE2 et 12 CM1
Classe de Mme FOLCH : 23 élèves de CM1
Classe de Mme GOULMY : 22 élèves dont 7 CM1 et 15 CM2
Classe de Mme VINCENT : 24 élèves de CM2

L'ensemble des classes du cycle 3 compte 81 élèves.

Soit 305 élèves sur l'ensemble de l'école au 07/11/2023.

Par rapport à l'année dernière, il y a 6 élèves de moins. La projection pour la rentrée prochaine serait identique, soit 305 élèves (départ de 39 CM2 et arrivée de 39 PS).

La prochaine carte scolaire verra si l'école est concernée par une suppression de poste.

Mme LIFAR assure les compléments de service de Mme THEIL et Mme FOLCH.
Mme DUREUX a été nommée pour assurer le remplacement de mon service.
Mme BELOT est enseignante remplaçante, à mi-temps, rattachée à l'école d'Ussac.

Les AVS présentes sont au nombre de 5 : Mmes BERGEAL, CHEVALIER, FOUQUET, PEAUGER et SEPTFONDS. Deux sont présentes sur le site élémentaire, et trois autres sur le site maternelle.

Les ATSEM sont également au nombre de 5 : Hélène INCARDONA, Sandra KLUSCAR, Gloria ROUX, Stéphanie SURGET et Corinne RATHONIE. Elles interviennent sur différents temps : la classe et la cantine, voire la garderie.

- Les **APC** se dérouleront à différents horaires cette année, en raison du retour à des horaires identiques :
 - 8h20-8h50 : pour les classes de maternelle
 - 8h15-8h45 : pour Mmes Serre, Méraud, Laudy et Escure
 - 16h30-17h : pour Mme Lifar certains lundis/mardis
 - 16h30-17h10 : Mme Folch, les lundis et jeudis
 - 16h30-17h15 : pour Mmes Vincent et Lapeyre le lundi et jeudi, Mme Theil les lundis
 - 16h30-17h30 : Mme Goulmy les lundis

Cela concernera les enfants dès la PS, qui auront été désignés par l'enseignant, pour pallier les difficultés repérées, ou pour réaliser des projets.

- **Sécurité :**

- **Aux abords des écoles :**

Comme évoqué lors de la réunion de rentrée du site maternelle, cette année sera une année particulière en raison des travaux en face de l'école avec la construction du nouvel Accueil de Loisirs.

- ⇒ Le stationnement est interdit devant l'école, mais autorisé autour de la salle polyvalente : un parking « personnels » a été créé, un emplacement réservé pour les transports scolaires ; les parents ont donc à disposition le grand parking longeant l'école élémentaire

Concernant l'élémentaire, le **parking situé devant l'école est réservé aux personnels (signalé par un panneau + barrières Vigipirate)** : les parents peuvent se garer le long de la route ou sur le parking de la salle polyvalente.

- ⇒ **Le stationnement est également interdit devant les barrières, côté centre de Loisirs / Mairie pour l'arrivée des enfants des classes de CP/CE1.**

- **Exercices liés à la sécurité :**

Les exercices incendie et PPMS (risques majeurs + attentats/intrusion) ont été réalisés en septembre et début octobre.

- **Point Vigipirate – urgence attentat :**

Dès le lundi 16 octobre, les écoles ont reçu un mail de l'Inspection Académique afin de nous alerter sur les points suivants :

- La sécurisation des écoles : renforcement de la surveillance et contrôle des rassemblements aux abords des établissements, renforcement du contrôle d'accès des personnes et véhicules.
- Ces mesures sont applicables sur tous les temps de l'école : scolaire et périscolaire
- Les voyages scolaires : à ce stade, ils demeurent autorisés, tout comme les sorties occasionnelles (théâtre, sortie nature, JMF, Ecole et Cinéma, etc) et les sorties dans le cadre de l'EPS (sorties au stade par ex).
- Les réunions parents-enseignants sont également maintenues.

Question parents : Quelles sont les mesures prises avec l'élévation du niveau du plan Vigipirate? (Quels sont les éventuels impacts à prévoir sur les sorties scolaires?)

Réponse Ecole : cf paragraphe ci-dessus ; + cas de la maternelle : les parents ne peuvent plus entrer au sein de l'établissement scolaire.

2) Activités et projets pour l'année scolaire 2023/2024 :

a) **L'école d'Ussac poursuit son engagement dans le dispositif PHAre : lutte contre le harcèlement.**

Des interventions seront menées par la Gendarmerie - Maison de Protection des familles ; d'autres ont été demandées auprès de l'association e-enfance pour l'ensemble des classes de cycle 3.

Le jeudi 09 novembre, lors de la journée de lutte contre le harcèlement, les élèves du CE2 au CM2 rempliront le questionnaire dédié, après une phase de sensibilisation dans leur classe. Les réponses seront ensuite analysées par les enseignantes et nous reviendront vers vous lors du prochain conseil d'école quant à la phase de restitution.

b) **Présentation des actions pour l'année scolaire**

Rencontres sportives (USEP)

Inscriptions des classes suivantes :

- Randonnée C1 et C2 : certaines classes sont allées à Saillac (CP, CE1, CE2), d'autres (MS et GS) à Ayen les 05 et 10 octobre.
- Course longue pour le cycle 2 : date à définir
- Activités gymniques : cycle 1
- Rencontre multi-activités : PS et PS/MS
- Athlétisme : cycle 3
- Orientation : cycle 3
- Projet vélo : classes de CP et CE1
- Foot à l'école : classes non retenues.
- Basket : 3 classes de CE2/CM1, CM1 et CM1/CM2.
- Danse de création et rencontre hand : CM2
- Danses traditionnelles : du CP au CE2/CM1
- Tennis : du CP au CE2/CM1
- Cycle piscine pour les GS/CP cette année : dispositif « classe bleue », les enfants se rendront 3 fois par semaine à l'éco-piscine d'Objat du 27 mai au 14 juin.

Question parents et école : *La demande pour le cycle piscine des 2 classes supplémentaires a-t-elle été acceptée ?*

Réponse Mairie : M. Bosselut précise que les hausses des tarifs des transports de 30 à 35 % ne permettront pas aux classes supplémentaires de se rendre à la piscine ; le budget devrait être augmenté pour l'année prochaine.

Participation à la semaine du goût :

- Classes de Mme Serre : venue de M. Delmas, producteur laitier sur Ussac
- Classes de Mmes Méraud, Escure : venue de M. Delmas et de M. Vergne, pâtissier sur la commune d'Ussac
- Classe de Mme Theil : venue de M. Vergne.
- Mme Goulmy : venue de M. Delmas (découverte des saveurs, ateliers dégustation, etc)
- Ainsi que des ateliers « cuisine » dans d'autres classes.

Concert JMF :

- Inscription des classes de CP, CE1, CE2/CM1 et CM1 au concert « Gigambitus », qui aura lieu le jeudi 30 novembre après-midi.

Ecole et cinéma :

- Inscriptions réalisées pour l'ensemble des classes, de la PS au CM2. A partir de cette année, il y a le dispositif « Ecole et Cinéma » pour les classes de l'élémentaire et le dispositif « Maternelle au cinéma » pour les plus petits avec des projections adaptées supplémentaires.
- Première projection pour le cycle 2 et 3 le 11 décembre 2023.
- Question école : *Est-ce que les devis Ecole et cinéma ont été validés ?*
Réponse Mairie : M. Bosselut confirme la prise en charge financière du transport + entrées à hauteur de 50% pour les entrées de cette nouvelle année scolaire

Classe découverte :

- Les classes de Mmes Theil et Lapeyre iront 2 jours à Bugeat les 06 et 07 mai 2024.
Thème du séjour : Danses urbaines.

Interventions du SIRTOM :

- L'ensemble des classes de la GS au CM2 bénéficieront des interventions suivantes la semaine du 11 au 15 décembre :
 - Compostage : Mmes Virolle-Trieux, Hachez, Dureux, Serre, Méraud, Laudy, Escure, Lapeyre
 - Tri des déchets : Mme Theil
 - Recyclage : Mmes Folch, Goulmy, Vincent

Projet classe de Mme Goulmy :

- Travail sur le thème de la fraternité, en partenariat avec Mme Cabanot, professeure de Français à Cabanis. Les élèves de CM1/CM2 se sont questionnés autour de ce thème puis ont écrit des poèmes qu'ils vont devoir mettre en voix. Un banc sera également à décorer.

Lire et faire lire / Bibliothèque :

- Reconduction du partenariat avec la FAL et des bénévoles retraités pour certaines classes de maternelle ; d'autres se rendront également à la bibliothèque.

Projet DRAC « A la découverte de l'Afrique » :

- Avec Mamadou Sène, qui était venu il y a 2 ans pour les classes de CP/CE1/CE2 : danse, jeux corporels pour les enfants de maternelle qui vous présenteront leur spectacle en fin d'année scolaire. Interventions probables entre janvier et avril.

Interventions du PAH :

- Des séances en classe sont prévues de la PS au CM2 : planning en cours de réalisation.
- Exemples des thèmes qui seront abordés : la forêt, l'école au temps jadis, le village au temps jadis, l'eau, les vitraux, l'architecture religieuse.

PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES

Le photographe est venu les 16 et 17 octobre 2023 pour réaliser les photos individuelles. Comme l'année dernière, vous pourrez accéder aux photographies sur le site dédié : vous verrez ainsi l'ensemble des photos prises (individuelles et fraternelles) et composer votre pochette à la demande. Les mini-portraits correspondent aux photos format identité demandé.

Le paiement se fait directement sur le site (via CB) ou par chèque à l'ordre de Axesscible Communication à déposer à l'école (espèces possible).

ATTENTION : nous attendons les bons de commande, les commandes, elles devraient pouvoir s'effectuer jusqu'à fin novembre/début décembre pour avoir les photos avant les vacances de Noël.

Il viendra ensuite une deuxième fois pour les photos de classe (printemps).

Question parents : Serait-il possible de faire la photo scolaire de groupe plus tôt dans l'année afin de pouvoir mettre des visages sur les noms des enfants ?

Réponse Ecole : Ussac étant une grande école, il est compliqué d'avoir le photographe en début d'année sur plusieurs jours (d'autant plus qu'il est tout seul cette année) ; l'avantage est également les bénéficiaires qui sont un peu plus importants lorsque les photos sont réalisées entre janvier et juin (35% VS 30%).

COOPERATIVE SCOLAIRE

Bilan financier : 2.999,41 euros au 26 octobre 2023.

Suite à la décision du conseil des maîtres réuni le 03 novembre 2020, les familles n'ayant pas acquitté leur cotisation 2023 à la coopérative scolaire devront financer la participation de leur enfant aux sorties proposées par l'école : concert JMF, école et cinéma, etc...

⇒ **Vente de Madeleines Bijou** qui sera proposée plusieurs fois dans l'année afin de pouvoir financer projets et sorties scolaires pédagogiquement intéressantes : celles-ci étant de plus en plus chères, notamment en raison du coût des ateliers (en + des entrées) et des transports augmentant sans cesse.

⇒ D'où l'augmentation de la coopérative scolaire de 17 euros à 20 euros.

FETES DE FIN D'ANNEE

Les dates des goûters de Noël ne sont pas encore fixées mais auront lieu comme habituellement, la dernière semaine avant les vacances.

Le budget alloué par la Mairie est de 9 euros/enfant (spectacles C1 et C2, théâtre ou cinéma pour le C3 + goûter).

3) APE

Présentation évènements/manifestations de l'APE :

- Banque alimentaire : 25 novembre
- Noël : vente de sapins + fête de Noël le 16 décembre de 13h30 à 17h à l'école maternelle
- Téléthon : 2 décembre
- Vente de chocolats pour Pâques
- Loto : le 6 avril à partir de 19h
- Possibilité d'une vente initiative en fin d'année
- Projet jeux de société à définir

4) Travaux / investissement

Remerciements de l'équipe enseignante pour les réalisations ou investissements suivants :

- VPI de Mme Dureux
- Equipement en tablettes numériques

De plus, l'équipe enseignante se pose les questions suivantes :

- *Photocopieurs bâtiment cycle 2 : où cela en est-il ? surtout que l'imprimante couleur ne fonctionne pas depuis plusieurs mois. Le tambour a-t-il été commandé/remplacé ?*
Réponse Mairie : M. Bosselut nous confirme que le tambour sera commandé la semaine prochaine. Quant au nouveau photocopieur pour le cycle 2, il sera mis au budget 2024.

5) Questions diverses :

Borne wifi bâtiment cycle 2 ?

Réponse Mairie : Celle-ci a été posée aujourd'hui.

Serait-il possible d'inverser les services de cantine à chaque période ? afin que ce ne soit pas toujours les mêmes classes qui soient impactées par le retard du 2nd service.

+ problème récurrent de retard : les enfants sortent à 13h30 voire jusqu'à 13h40 ; ce qui pose un souci en terme de sécurité et du temps manquant pour les apprentissages en classe.

Réponse Mairie : M. le Maire demande si les personnels de la cantine récupèrent les enfants à l'heure pour la cantine. L'équipe enseignante répond négativement. La Mairie va refaire passer l'information et demander aux personnels de faire le service plus rapidement.

Pour l'inversion des services de cantine, il était convenu de changer de service C2/C3 à chaque période. Il suffit que les enseignantes en informent les services.

N'ayant pas eu de réponse l'année dernière nous reposons nos questions au sujet du bruit à la cantine maternelle. Quels sont les résultats de l'étude des nuisances sonores? Quels seront les aménagements envisagés en fonction de ces mesures?

Réponse Mairie : L'appareil mesure le bruit en temps réel (entre 65 et 85 décibels). En moyenne, nous avons 70 décibels. M. Bosselut explique que la mairie va consulter une société spécialisée dans l'acoustique afin qu'elle fasse des propositions d'améliorations.

Les parents d'élèves renouvellent leur demande de venir manger à la cantine de l'école maternelle un mardi, suite à l'annulation avant les vacances : demande acceptée.

La canicule va faire place aux pluies hivernales. Qu'en est-il des idées d'aménagement de la cour tilleul?

Réponse Mairie : M. Bosselut pense qu'il serait dommage de couvrir toutes les cours, au vu des programmes de dépermeabilisation des cours d'école. Le fait d'échelonner les sorties en récréation (deux classes par deux classes) permettent à tous les élèves d'être sous le préau : cf tableau des services de récréation 2023/24 de l'équipe enseignante.

	Cour « préau »	Cour « cycle 3 »	« Avancée »
10h30-10h45	CP Mme Serre CP Mme Laudy	CE2/CM1 Mme Theil	CE2 Mme Lapeyre
10h45 -11h	CE1 Mme Escure CE1 Mme Méraud	CM2 Mme Vincent CM1/CM2 Mme Goulmy	CM1 Mme Folch
15h-15h15	CP Mme Serre CP Mme Laudy	CM2 Mme Vincent	CM1 Mme Folch
15h15 -15h30	CE1 Mme Escure CE1 Mme Méraud	CE2/CM1 Mme Theil CM1/CM2 Mme Goulmy	CE2 Mme Lapeyre

Où en est le projet d'organisation de l'aide aux devoirs le soir?

Réponse Mairie : M. Bosselut explique que la mairie propose déjà une étude surveillée. Une étude dirigée serait donc payante. Les parents d'élèves peuvent réaliser une enquête/ sondage afin de connaître l'avis des familles. Le coût sera en fonction du nombre d'enfants inscrits et du personnel nécessaire pour réaliser les études. Cela soulève un problème de logistique qui viendra dans un second temps.

Ce sondage peut être réalisé par mail.

M. Trichet propose de mettre en place cette étude sous la forme d'une association ; parents d'élèves, bénévoles, retraités afin d'en réduire le coût et de trouver les personnes nécessaires.

Le blog de l'école est-il opérationnel ? Si oui est-il possible de mettre à jour les informations concernant l'APE?

Réponse Ecole : Mme Précigout confirme que la mise à jour a été effectuée et annonce qu'un accord parental sera proposé aux familles en fin de semaine afin de pouvoir publier des photos ; ce blog étant public. Ces photos seront supprimées à chaque fin d'année scolaire ; l'autorisation parentale n'étant valable qu'un an.

Les enseignantes organiseront elles à nouveau une kermesse et des petits spectacles? Ces moments conviviaux ont été très appréciés l'année dernière !

Réponse Ecole : Une fête d'école est envisagée par cycle. Nous aviserons des détails dans les prochains mois et nous ne manquerons pas de vous communiquer ce que nous organiserons pour les différentes fêtes de l'école.

L'APE se tient à disposition pour aider à l'organisation (aide humaine, matérielle). L'APE a pu se doter cette année d'une machine à popcorn, que les enfants pourront bientôt découvrir, à l'occasion de la fête de Noël.

Avant de clore ce conseil d'école, M. Bosselut indique qu'un éclairage ponctuel a été mis en place ce jour sur le sentier menant à l'école maternelle.

La directrice remercie l'ensemble des membres présents à la réunion de ce soir.

Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 15 mars 2024.

Les questions des parents seront à remettre à la directrice le vendredi 16 février 2024.

Vu, les secrétaires de séance
Mme DUREUX Lisa
Mme VINCENT Stéphanie

Vu, la représentante des parents d'élèves
Mme TAURINES Estelle

Vu, la directrice
Mme PRECIGOUT Anne

